

opinions Vendredi 12 avril 2013

Le système carcéral est obsolète et indigne de la démocratie

Par Michel Porret

L'Europe démocratique souffre de ses prisons, et ce n'est hélas pas nouveau. Autopsie d'un modèle en faillite, avec une illustration à Genève, par Michel Porret, professeur d'histoire à l'Université de Genève

Depuis longtemps, l'Europe démocratique souffre de ses prisons. Née à la fin du XVIII^e siècle comme peine universelle de privation de liberté contre l'éclat de supplices, la prison est alors conçue comme une institution progressiste liée à la pénalité démocratique de l'Etat de droit. Jérémie Bentham, Charles Lucas ou encore Alexis de Tocqueville: des grands penseurs libéraux ont milité pour l'amélioration pratique de la prison. Pourtant, jusqu'aujourd'hui, sa mission impossible d'insertion sociale et de correction des justiciables condamnés a échoué. Après trois siècles d'existence, l'institution pénitentiaire est devenue obsolète dans sa configuration et son utilisation actuelles. Dramatiquement, l'espace carcéral s'affirme toujours plus comme un lieu sécuritaire à l'extérieur de l'Etat de droit. En France, selon [l'Observatoire international des prisons](#), la condition pénitentiaire ne cesse de se dégrader. Après le scandale sanitaire de la prison parisienne de la Santé, dénoncé en 2000 par son ancienne responsable médicale, Véronique Vasseur, il a fallu récemment le rapport officiel de Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, pour commencer de mettre fin au cauchemar pénitentiaire de la prison marseillaise des Baumettes, où des détenus étaient contraints de boire l'eau des cuvettes des w.-c., alors que d'autres sont violés dans les douches.

Dans l'Hexagone comme ailleurs en Europe, maints établissements pénitentiaires sont à bout de course: bâtiments dégradés et infestés de rats, insalubrité générale, faillite budgétaire ou encore carence de soins médicaux qui s'ajoutent à la violence institutionnelle et à la violation grave des droits fondamentaux. En résulte, sur la population carcérale, une culture pénitentiaire de la haine sociale qui favorise la récidive. En outre, la prison enferme des malades mentaux que les hôpitaux en crise budgétaire rejettent. Bref, dans beaucoup de pays européens, l'archipel de la prison, qui enferme massivement les individus désocialisés dans la violence par la précarité et la brutalité de la prédation économique, est en décomposition institutionnelle. Faite pour neutraliser des justiciables jugés pour crime grave, la prison contemporaine est devenue l'arche de Noé sécuritaire où s'entassent plus d'indésirables sociaux que de grands délinquants.

En 1977, à la périphérie urbaine de Genève, la prison préventive de Champ-Dollon est inaugurée comme un établissement modèle. Conçue pour 376 détenus, la barre fatidique des 800 détenus est, de nos jours, bientôt dépassée. Comme la gueule du Léviathan dévorant les justiciables punis, son monumental portail métallique en spatialise symboliquement le dispositif punitif que renforce une seconde enceinte. Au fil des directions de l'établissement et des politiques pénales du parquet genevois, la prison modèle de Champ-Dollon passe par des hauts et des bas. Il semble bien qu'aujourd'hui elle démontre l'échec d'une politique sécuritaire qui se focalise sur l'espace carcéral comme dispositif central du contrôle policier. L'article de la Tribune de Genève du 15 mars 2013 jette

une lumière crue sur l'impasse carcérale de Champ-Dollon. Délabrement immobilier qui suinte des murs, promiscuité des cellules faites pour deux détenus où coexistent jusqu'à cinq prisonniers, violence institutionnelle inhérente à cet entassement, omerta du personnel pénitentiaire, discipline sécuritaire et souvent ethnique, mixité sociale entre des prévenus mis en examen pour des délits de gravité incomparable: la pathologie sociale de Champ-Dollon inquiète. Elle a de quoi alarmer les défenseurs des droits de l'homme, de même que les citoyens et les contribuables de Genève. Le coût de la prison justifie-t-il le consensus social qui l'entoure?

L'œil citoyen doit pouvoir regarder dans la prison. Chaque justiciable en liberté est un détenu en puissance. Il devient donc impératif de rendre transparent l'espace carcéral, comme toute autre institution démocratique de l'Etat de droit - école, hôpital, asile psychiatrique, casernes militaires. Au nom de quelle conception obsolète du régime pénal la prison pourrait-elle continuer de se soustraire à la visibilité critique de l'opinion publique et du contrôle démocratique? La prison se place hors des règles de l'Etat de droit avec les peines obscures d'insalubrité, de promiscuité, de destruction somatique des condamnés, de violence intimidante qu'elle ajoute en catimini à la peine privative de liberté. Suscitant désespoir et révoltes logiques, l'infra-pénitentiaire bafoue la loi. Est-ce là le point visible d'une stratégie non dite? Car il est vrai que l'ordre carcéral utilise cet environnement d'insécurité intérieure qu'il induit pour justifier le régime d'exception disciplinaire et les conditions de vie extrêmes qui bafouent la dignité humaine, les lois et l'ethos des droits de l'homme.

Plus largement, l'échec de la prison, que miniaturise celui de Champ-Dollon, est programmé tant que la société et le législateur demandent au pénal de proposer des solutions sécuritaires aux problèmes sociaux qui s'accroissent avec le recul de l'Etat providence.

Dans le contexte explosif de la misère, des plans sociaux répétés, des migrations poussées par la faim ou la violence politique, du chômage et du déracinement social qui rongent lentement l'Europe post-industrielle et néo-sécuritaire, la prison est censée endiguer tous les illégalismes. Ce n'est pas son rôle. Il est significatif que les apôtres de la déréglementation étatique et du laisser-faire en économie mondialisée défendent bec et ongles la pénalité sécuritaire focalisée sur le durcissement et l'extension du régime carcéral que certains voudraient privatiser. La prison comme modalité d'intimidation sociale serait-elle la garantie ultime de la prédation socio-économique?

Construire à Genève de nouvelles places de prison en entérinant la fuite en avant policière dans le pénitentiaire? Repenser globalement la politique pénale qui, au nom des peurs sociales transformées en programme politique, se focalise sur la prison comme fourre-tout des indésirables sociaux? Dans le cadre de ce débat qui mêle populisme punitif, imaginaire sécuritaire et froideur administrative, on pourrait constituer un «groupe d'information autonome sur la prison de Champ-Dollon». Avec des acteurs déjà présents auprès des détenus (Ligue des droits de l'homme, par exemple), on ouvrirait ainsi l'espace carcéral à l'investigation humaniste et à l'enquête citoyenne, afin d'en mesurer et d'en dire les dysfonctionnements moraux et matériels. Ce dispositif critique mènerait à négocier une nouvelle culture carcérale qui cesse de détruire la dignité des détenus. Une sanction démocratique qui humilie et dégrade perd sa légitimité morale. Il faut donc ouvrir les prisons afin que nous puissions en autopsier la réalité punitive et en mesurer la conformité avec l'Etat de droit.